

de constituer une tribune utile, quelles que soient par ailleurs les opinions dont l'on voudra s'y faire le défenseur.

Finalement, Monsieur William H. Barton, ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies et à la Conférence sur le désarmement et actuellement président de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, émit l'opinion qui suit :

"J'ose prédire que, dès le début, on cherchera à faire de (l'Institut) un organisme partisan de certaines causes. Selon moi, cela serait contraire aux objectifs énoncés dans la loi et réduirait ses chances de succès. Les recherches qu'il subventionnera devront reposer sur des bases intellectuelles et académiques solides. Le débat qu'il suscitera devra s'imposer de lui-même. L'Institut doit s'abstenir de prendre position, sauf sur des questions de fait."

C'est cette thèse de l'influence par la force persuasive des idées que le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale semble avoir fait sienne, à la fin, puisque l'alinéa c) de l'article 4, cité en page deux, se lit comme suit :

"c) *de faire des études et proposer des idées et politiques pour le progrès de la paix et de la sécurité internationales;*"

Bien que cette rédaction ne prohibe pas nécessairement le genre d'activisme dont il est question plus haut, elle nous paraît, à tout prendre, c'est-à-dire à considérer le débat en lui-même et le contexte dans lequel il s'inscrit, avoir plutôt pour but et pour effet de privilégier une réflexion en profondeur, s'exprimant par le moyen d'études solides et sérieuses, marquées au coin du bon sens et de l'équilibre et capables de s'imposer par elles-mêmes au Gouvernement et au grand public.

## CONCLUSION

Le Gouvernement et le peuple du Canada ont donc à leur disposition une institution chargée d'intensifier la pertinence et l'efficacité de l'action qu'ils mènent en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. Cette institution a reçu pour mandat d'exa-

miner et de peser avec soin tous les éléments capables de les aider à atteindre ce but, c'est-à-dire non seulement ces facteurs traditionnels de la défense militaire, hérités d'un passé troublé et tragique, dont l'avant-projet gouvernemental semblait d'abord vouloir privilégier la discussion, mais aussi, et surtout peut-être, ces faits ou ces situations qui, en dernière analyse, sont à l'origine des conflits internationaux, auxquels ils servent de prétexte et souvent de justification. Nous avons vu que c'est à la suite du débat parlementaire que l'Institut a été invité à se pencher également sur cette dernière catégorie des causes de la guerre et que ce sont les ONG reliés aux divers mouvements de recherches sur la paix qui, en imprimant à ce débat une tournure politico-sociale, ont rendu possible un tel résultat.

Une question que l'on peut se poser au terme de cette analyse, est celle-ci : sur lequel des quatre volets de son rôle (la limitation des armements, le désarmement, la défense et la solution des conflits), l'Institut doit-il faire porter l'essentiel de ses recherches, de ses études et de ses actions? La réponse semble claire : le débat parlementaire montre que l'Institut se doit, et doit à la collectivité dont il est le mandataire, de ne négliger aucune des voies d'approche qui lui ont été désignées par le Parlement comme étant susceptibles d'aider la collectivité mondiale à maintenir la sécurité et la paix internationales.

M. Gilles Grondin a été membre associé de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales de mai 1985 à juillet 1986. Il a pris sa retraite du ministère des Affaires extérieures en janvier 1986, après une longue carrière au cours de laquelle il a servi en Indochine, à la Mission du Canada aux Nations-Unies à New York, et avec l'ONU en Corée, au Sénégal et au Niger.

Les opinions exprimées dans l'exposé sont celles de l'auteur et elles n'engagent en rien l'Institut ni le Conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, prière d'écrire à l'Institut, au 307, rue Gilmour, Ottawa (Ontario) K2P 0P7.

*also available in English*